

Édito

Plus que des droits, la fonction d'élu impose des devoirs ce que trop souvent le citoyen ignore. En participant au CME (Conseil Municipal des Enfants), les jeunes pourront découvrir les satisfactions de voir un projet aboutir, mais aussi les difficultés liées à la fonction d'élu.

C'est pour cela que je suis attaché à ce que le Conseil Municipal des Enfants vive. C'est à mon sens le meilleur moyen de convaincre les générations futures de l'intérêt et de la grandeur de la fonction de maire, d'adjoint ou de conseiller municipal.

Etre en charge d'une commune, c'est faire des choix dans l'intérêt de la collectivité. C'est ce simple exercice de démocratie, qu'au travers du CME, l'équipe municipale essaye d'apprendre à ces futurs citoyens.

En complément de l'enseignement civique dispensé à l'école, la participation des enfants au CME est un exercice pratique qui leur sera utile dans leur vie d'adulte.

Merci à celles et ceux qui feront le choix de se présenter aux suffrages de leurs camarades pour les représenter au cours de cette année scolaire.

Le Maire



Sandro DUCA



Pour plus d'informations :

Mairie
45 Grande Rue
26 800 Etoile sur Rhône
Tél : 04 75 60 69 50

MJC
Gwenvaël Lenezet
Quartier Malmonta
26 800 Etoile sur Rhône
Tél : 04 75 60 64 73



Imprimerie DESPESSÉ - Valence

Conseil Municipal des enfants

Toi aussi...

**Tu peux être
candidat !**

Tu peux voter !

2009/2010



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée qui réunit 25 conseillers, âgés de 8 à 10 ans, élus par leurs camarades. Les élections ont lieu tous les ans, dans les écoles élémentaires d'Étoile.

Le CME est un lieu de discussions, de réflexions, de propositions et d'actions pour les jeunes. Des adultes (élus et animateurs) sont présents pour aider les enfants à réaliser certains de leurs projets et comprendre le fonctionnement de la mairie.



Conseil Municipal des Enfants 2008-2009

POUR QUOI FAIRE ?

- ★ Exprimer des idées et des propositions.
- ★ Être le porte-parole de tes camarades.
- ★ Dialoguer et débattre.
- ★ Être à l'écoute des autres.
- ★ Proposer des projets utiles à tous, pour les écoles, les quartiers et le village.
- ★ Réaliser ces projets avec un budget précis.
- ★ Devenir des citoyens.

COMMENT FONCTIONNE LE CME ?

Le mandat des jeunes conseillers est de douze mois. Durant ce mandat, l'activité du Conseil Municipal des Enfants s'organise autour de trois axes :

- ★ Les réunions plénières.
- ★ Les visites (services communaux, bâtiments, etc...)
- ★ Le travail en commission (environnement/sécurité sport et solidarité/loisirs/communication).

Le CME se réunit, en moyenne, une fois par mois, le mercredi de 10h à 12h en mairie.



Nettoyage des rives de la Véore

QUI PEUT ÊTRE ÉLECTEUR ?

Tous les élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), peuvent élire les conseillers municipaux du CME. La mairie inscrit ces enfants sur la liste électorale de leur école.

- ★ Avant l'élection, ton enseignant te donnera une carte d'électeur, indispensable pour voter.
- ★ La mairie organisera l'élection au sein des écoles (urnes, isolements, bulletins de vote...).

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tous les enfants scolarisés à Étoile sur Rhône, en CM1 ou en CM2, avec l'autorisation écrite de leurs parents.

Si tu veux être candidat, tu déposes à la mairie avant le samedi 19 septembre 2009 :

- ★ ta candidature
- ★ l'autorisation écrite de tes parents
- ★ Tu fais connaître ensuite tes projets à tes camarades (c'est la campagne électorale) **entre le lundi 21 et le lundi 28 septembre.**

UN PROGRAMME ÉLECTORAL, C'EST QUOI ?

C'est une liste de projets que souhaite réaliser un candidat s'il est élu, par exemple faire installer des jeux dans un parc, organiser un événement... Cela permet aux électeurs de choisir leur candidat.

L'élection aura lieu le mardi 29 septembre 2009.



Panneau posé à la demande du Conseil Municipal des Enfants